VOLUME 20, NUMÉRO 13 | SPÉCIAL MAI 2022

BULLETIN D'INFORMATION

Le Coquesillon

Municipalité de Sainte-Luce

MOT DE LA MAIRE

Grande consultation des citoyens sur la recharge de la plage de l'Anse-aux-Coques jusqu'au secteur de l'Eider.

Quand ? Le jeudi 9 juin 2022
Heure: à 14 h et à 19 h
Lieux: Salle Louis-Philippe-Anctil (**59, rue Saint-Laurent secteur Luceville**)

C'est dans le cadre du projet de protection des berges que nous vous sollicitons pour cette rencontre.

Suite aux grandes marées de 2005 et 2010, plusieurs propriétés et infrastructures municipales ont été lourdement endommagées. Une première recharge de plage a été effectuée en 2014, nous étions alors «projet pilote». Depuis, bien des choses ont évolué, nous avons été mieux compris par le ministère de la Sécurité publique.

Cette fois-ci, c'est encore une recharge de plage qui nous est proposée afin de protéger la promenade, nos infrastructures municipales et les résidences allant jusqu'au secteur de l'Eider. Environ 190 résidences ont été identifiées à risques.

Plusieurs questions vous seront soumises:

·Pourquoi la solution de la recharge de plage est-elle toujours identifiée comme la meilleure solution ?
·Comment se fera la répartition des coûts du règlement d'emprunt (700 000 $), qui représente la part de la municipalité, alors que le gouvernement contribue pour un montant de 10 millions de dollars ?
·Est-ce que la section de la plage qui appartient à la MRC de La Mitis devrait être récupérée par la municipalité ?
·Est-ce que la recharge de plage sera un bon moment pour réaménager le secteur de l'Anse-aux-Coques et améliorer nos infrastructures et l'offre touristique ?

Comme vous le voyez, ce sont des questions très importantes.

Une première étape pourrait être prévue dès cet automne et conseil municipal trouve très important de consulter sa population sur un enjeu si important pour notre futur. Deux rencontres sont prévues afin de mieux s'adapter à vos horaires et permettre le plus de participations possible. Nous comptons sur votre présence !

Solidairement, votre maire,
Micheline Barriault

AVIS D'APPEL D'OFFRES

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE
RÉFECTION DU REVÊTEMENT DE LA TOITURE DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE LUCEVILLE
59, RUE SAINT-LAURENT

PROJET

La municipalité de Sainte-Luce demande des soumissions pour la réfection du revêtement de la toiture de l'ancienne église de Luceville. Essentiellement, il s'agit d'enlever les bardeaux d'asphalte en place pour les remplacer par des nouveaux. La superficie à couvrir est de 1 312 mètres carrés. Les travaux doivent être réalisés durant l'été 2022.

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents de soumission seront disponibles à compter du 31 mai 2022, par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) accessible à l'adresse internet suivante : www.seao.ca

ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC

Le soumissionnaire doit fournir un document qui confirme qu'il a produit les déclarations exigées en vertu des lois fiscales québécoises et qu'il n'a pas de compte en souffrance à l'endroit de Revenu Québec

PROCÉDURES PARTICULIÈRES LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION

L'Entrepreneur est tenu de prendre connaissance de la Politique de gestion contractuelle émise par la Municipalité à l'adresse suivante : www.sainteluce.ca

Les documents relatifs à la politique de gestion contractuelle, joints aux présents documents d'appel d'offres doivent être complétés et joints à la soumission, sous peine de rejet de ladite soumission.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra s'adresser à :

Monsieur Jean Robidoux, chargé de projet
Téléphone : 418-739-4317
Courriel : jeanrobidoux@sainteluce.ca

ASSURANCES

Dès l'adjudication du contrat et pendant toute sa durée, l'entrepreneur doit être titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile générale. Cette assurance doit prévoir une limite d'indemnité d'au moins deux millions (2 000 000 $) par sinistre et par période d'assurance.

CONDITIONS DE SOUMISSION

Seules les personnes, sociétés ou compagnies détenant une licence d'entrepreneur et ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord, seront admises à soumissionner.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé émis à l'ordre de la municipalité de Sainte-Luce ou d'un cautionnement de soumission totalisant 10 % du montant de la soumission valide pour une période de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Pour être considérée recevable, toute soumission devra être conforme aux documents d'appel d'offres, faite sur les formules fournies avec le devis et être accompagnée des documents demandés.

Les soumissions, en deux (2) copies originales, dans une enveloppe scellée et portant la mention « RÉFECTION DE LA TOITURE, 59, RUE SAINT-LAURENT » doivent être déposées avant 11 h le lundi 20 juin 2022, au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois, Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0, à l'attention de madame Nancy Bérubé, directrice générale par intérim. Les soumissions seront ouvertes au même endroit immédiatement après l'heure limite.

La municipalité de Sainte-Luce se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 31 MAI 2022

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère)

Sainte-Luce est une superbe municipalité qui allie un bord de mer remarquable à un milieu rural de même qu'un secteur industriel empreints de dynamisme. La municipalité est actuellement à la recherche d'une personne dévouée et compétente pour occuper le poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère).

SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du conseil municipal et en étroite collaboration avec la mairesse, en accord avec leurs orientations, le ou la directeur(trice) général(e) a pour principale responsabilité la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et communicationnelles de la Municipalité.

Il ou elle contribue au développement d'une vision d'avenir pour la municipalité et à la mise en place de projets novateurs, générateurs de retombées économiques et sociales pour sa population.

Il ou elle assure également le lien entre le conseil municipal, le personnel et les différents partenaires tout en favorisant un climat de travail qui soit stimulant pour tous.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Préparer et participer aux réunions du conseil municipal et au déploiement du plan d'action et des orientations adoptées par ce dernier;
- Concevoir et déterminer les stratégies, politiques et procédures administratives générales;
- Préparer les budgets annuels et programmes d'immobilisations en collaboration avec le conseil municipal et les responsables de départements et en effectuer le suivi;
- Assurer une saine gestion des ressources humaines (embauche, relations de travail, évaluation de rendement, etc.) ainsi que le maintien d'un bon climat de travail;
- Développer et maintenir des relations efficaces avec les comités, les associations, le milieu des affaires, les autres municipalités et les organismes gouvernementaux et communautaires;
- Être proactif dans la recherche de subventions pouvant maximiser les investissements et les projets dans la municipalité;
- Agir à titre de greffier(ère), trésorier(ère) et de président(e) d'élection;
- Siéger sur divers comités.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Baccalauréat en administration des affaires ou toute autre formation pertinente, ou combinaison de formation et d'expérience pertinente
- Minimum de cinq années d'expérience en gestion
- Expérience dans le domaine municipal ou dans une structure de gouvernance similaire constituerait un atout

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Leadership
- Fortes aptitudes en relations interpersonnelles
- Connaissances en gestion budgétaire
- Bonne capacité d'analyse et de résolution de problèmes
- Habilité dans les communications verbales et écrites

CONDITIONS DE TRAVAIL OFFERTES

- Poste cadre permanent à temps plein 35 heures/semaine
- Rémunération selon l'échelle salariale en vigueur 77 114 $ à 101 774 $ par année
- Programme d'assurances collectives et régime de retraite

Faire parvenir votre candidature à la Municipalité de Sainte-Luce par courriel et en toute confidentialité d'ici le 17 juin 2022 à : **nancyberube@sainteluce.ca**

BOLLARDS - PISTE CYCLABLE - ROUTE 298

APPEL À LA VIGILANCE - Veuillez prendre note que l'installation des bollards se fera au cours des prochaines semaines sur la route 298, entre le secteur Luceville et le secteur Sainte-Luce.

Nous vous demandons d'être attentifs et vigilants afin d'assurer la sécurité de tous !

Municipalité de Sainte-Luce

OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ(E) AU STATIONNEMENT

RESPONSABILITÉS

La Municipalité de Sainte-Luce est à la recherche de personnes pour appliquer son règlement sur le stationnement. Ces personnes doivent démontrer un sens des responsabilités, un très bon jugement, des habiletés à communiquer, faisant preuve d'éthique professionnelle et d'une grande facilité d'apprentissage.
De plus, les personnes recherchées sont également appelées à effectuer des travaux d'entretien de la plage de l'Anse-aux-Coques et de blocs sanitaires.
Sous la responsabilité de la directrice générale par intérim le préposé ou la préposée s'assure de faire respecter la règlementation dans le secteur de l'Anse-aux-Coques et à cette fin il ou elle peut émettre des constats.
Deux (2) postes de disponibles

TÂCHES

- Assurer l'application du règlement sur le stationnement
- Émettre des constats d'infractions
- Faire l'entretien de la plage de l'Anse-aux-Coques
- Faire l'entretien de blocs sanitaires
- Toutes autres tâches connexes

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études secondaires
- Maîtrise du français parlé et écrit
- Détenir un permis de conduire valide
- Avoir une bonne condition physique
- Être autonome et faire preuve d'initiative
- Avoir un excellent sens du civisme et une bonne maîtrise de soi

COMMENTAIRES

- Postes réguliers saisonniers débutant à la mi-juin jusqu'au 31 octobre 2022.
- Horaire de 8h00 à 18h00, 7 jours consécutifs et 7 jours de congé
- Salaire 21.53 $ / l'heure

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de présentation, l'attestation d'étude ainsi que leur curriculum vitae, une copie de leur permis de conduire avant 16h30, le 17 juin 2022, à l'attention de ;

Madame Nancy Bérubé
Directrice générale et greffière par intérim
1, rue Langlois, Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0
Courriel : nancyberube@sainteluce.ca

Seules les personnes retenues pour entrevues seront contactées.

>1183561

HORODATEURS ET STATIONNEMENTS PAYANTS

AVIS À TOUS LES CITOYENS/CITOYENNES - Veuillez prendre note que les horodateurs ne sont pas encore installés, en conséquence, les stationnements payants ne sont toujours pas en vigueur et les vignettes de stationnement ne sont pas encore disponibles.

Vous serez tous informé(e)s en temps et lieu lorsque le tout sera mis en place !